

même de la vie du premier de ces héritiers. On vit la paix régner sans interruption, après que la mort eut débarrassé la fabrique et le curé de cet homme intraitable. Au reste, en désignant un des Motard, comme cause de ces difficultés, nous ne voulons en rien diminuer l'estime et la reconnaissance que la paroisse doit à Louis Motard, véritable bienfaiteur de la paroisse, pour les terrains qu'il a donnés à la fabrique et qu'elle doit à sa libéralité. (1)

Avant de parler du successeur de M. Morin à la cure du Cap-Santé, nous donnerons ici un précis des ordonnances portées par MM. les Archidiacres dans le cours de leurs visites, M. Morin étant encore curé du Cap-Santé.

Nous avons vu précédemment qu'en 1714, Mgr de St-Vallier était venu en visite en cette paroisse; il y vint de nouveau en 1719, et encore une troisième fois, mais la date de cette dernière visite n'est pas connue; dans ces trois visites le nombre des confirmés fut de 150 personnes. Depuis cette dernière visite de Monseigneur de St-Vallier, jusqu'en 1742, où Monseigneur de Pont-Briand vint de nouveau visiter la paroisse et donner la confirmation, on ne voit d'autres visites que celles de messieurs les archidiacres ou grands-vicaires. Nous allons donner le précis de leurs ordonnances, dans ces différentes visites, jusqu'au temps où M. Lacoudray est venu succéder à M. Morin. Ce précis fera connaître l'état des affaires de la fabrique et celui de la paroisse en partie, et en tant qu'il a rapport à l'inspection des supérieurs ecclésiastiques.

En 1724, le 14 février, eut lieu dans cette paroisse la première visite faite par les archidiacres. Dans cette visite, faite par M. Devarenne, archidiacre et grand-vicaire du diocèse, furent alloués les comptes des marguilliers depuis 1714 jusques et compris celui de 1722. Dans l'acte de cette visite, on ne voit que les comptes ci-dessus alloués, et un avertissement à M. le curé de presser le marguillier de 1723, François Laroche, qui n'avait point encore rendu ses comptes, de les rendre au plus tôt.

Dans la même visite, il fut réglé par un acte différent de celui de la visite et cependant daté du même jour, 14 février, que vu la modicité des revenus de la fabrique, qui ne formaient alors que 60 livres, provenant de la vente des bancs, on cesserait de payer des gages à un bedeau, auquel la fabrique s'était

(1) Cette famille ne compte plus aucun descendant dans la paroisse depuis 1800.

(L'abbé D. G.)